BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

CINQUIEME LEGISLATURE

LOI N° 041-2013/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°5256-BF CONCLU LE 18 JUILLET 2013 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET EMPLOIS DES JEUNES ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (PEJDC)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 03 décembre 2013 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de crédit n°5256-BF conclu le 18 juillet 2013 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet emplois des jeunes et développement des compétences (PEJDC).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 03 décembre 2013.

Le Président

BURKINA FASO
Président de l'Assemblée Nationale

Soungalo Appolinaire OUATTARA

Le Secrétaire de séance

Kapouné KARFO